

République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril, à 18 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : BILCOT Véronique, CARLES Christian, FERRIERES Laurent, FLORENT Johanna, JUPIN Laurent, LOISEIL François, MAZARS Eliane, MERLET Claude, VIELLE Sylvie.

Absent : LESIEUR Cécile.

Secrétaire : Claude Merlet.

Date de convocation et affichage : 17 avril 2026

Nombre de membres : Conseil municipal : 11- En exercice : 11 – Présents – 10

OBJET Vote du budget primitif 2026.

Délibération : 2026/022

Monsieur le maire présente le budget primitif 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	338 781.96 €	338 781.96 €
Investissement	67 875.30 €	87 378.40 €

Fonctionnement €

- Recettes 287 823.87 € + résultat reporté : 50 958.09 €
- Dépenses 338 781.96 €

Investissement €

- Recettes 87 378.40 €
- Dépenses 67 875.30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2026
- D'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

30 AVR. 2026

et publication ou notification du :
Le maire
Christian POUGET

30 AVR. 2026





